



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
747, Third Avenue 21st floor
New York, NY 10017

Tél : (212) 517 9030
Fax : (212) 517 3032

φ
01938/REPSEN/NY/MMB/mdfd

New York, le 17 décembre 2015

La Mission Permanente du Sénégal auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat du Forum politique de haut Niveau (UNFP) et, faisant suite à Sa note verbale N° UNFP-15-MS-L-386 du 05 octobre 2015, a l'honneur de Lui faire parvenir, ci-joint, la contribution du Gouvernement du Sénégal sur les questions évoquées au paragraphe 44 de la résolution 11/1 de la 11^{ème} session du Forum des Nations Unies sur les Forêts.

La Mission Permanente du Sénégal auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat du Forum politique de haut Niveau (UNFP) les assurances de sa haute considération



**Secrétariat du Forum Politique de Haut Niveau
Nations Unies**

NEW YORK

Fax : (917) 367-31 86

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avis du Sénégal sur le paragraphe 44 de la résolution 11/1 des Nations Unies

Le Sénégal se félicite de l'important consensus obtenu lors de la 11^e session de l'UNFF tenue en mai 2015 à New York et qui permet de poursuivre le dialogue international sur les forêts au niveau du FNUF à l'horizon 2030.

Notre pays reste toujours persuadé que cette période sera très utilement mise à profit pour résoudre les importantes questions qui s'adressent à la gestion durable de tous les types de forêts, en particulier :

- i) le renforcement des capacités ;
- ii) le transfert de technologies ;
- iii) la coordination au niveau international et ;
- iv) la résolution de l'importante question des moyens de mise en œuvre.

a) Sur le remplacement des références aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) par les objectifs de développement durable (ODD)

Le Sénégal se félicite de la pertinence des 17 Objectifs de Développement durable (ODD) adoptés par l'ONU au mois de septembre 2015 et qui devraient permettre de construire ou améliorer substantiellement le futur de toute la planète d'ici à quinze ans.

Il s'agit d'un plan d'action ambitieux devant être soutenu par des milliards de dollars supplémentaires. Dans ce cadre, la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement de juillet 2015, à Addis-Abeba a mis en exergue le partenariat et l'importance du recours au secteur privé, mais cela ne devrait pas exonérer les Etats d'augmenter leur participation au travers de l'aide publique au développement (APD), en stagnation ou en recul dans de nombreux pays.

Il faut se féliciter, dans ce programme de développement durable vers l'horizon 2030 destiné « à transformer les vies tout en préservant la planète », de l'élargissement de l'intérêt porté directement aux forêts.

Certes, l'ODD 15 "Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité" est le plus précis, mais on peut noter que la réalisation de plusieurs autres ODD va impacter sur la gestion durable des forêts (GDF). C'est le cas, en particulier, des objectifs 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), mais aussi des objectifs 1, 2, 6, 12 et 14 (Pas de pauvreté, Faim Zéro, Bonne santé

et bien-être) pourraient avoir des incidences directes sur la gestion durable des forêts (GDF).

- Objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable)

Au Sénégal, le bois couvre 87 % des besoins énergétiques des ménages et représente 52% du bilan énergétique. Les espaces boisés (forêts, plantations, parcs agroforestiers, haies, jachères) sont les principales sources d'approvisionnement pour satisfaire la demande des ménages et des artisans. Bien que menacé par différentes pressions anthropiques telles que les changements d'affectation des terres, selon l'avis unanime des experts, le bois-énergie restera encore pendant des décennies la principale source d'énergie domestique au Sénégal, particulièrement pour les couches défavorisées.

- Objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)

Les forêts contribuent à la lutte contre les changements climatiques par l'atténuation des émissions de gaz carbonique.

Au Sénégal, selon les données de la deuxième communication nationale, le secteur forestier contribue pour moins de 1% aux émissions à gaz à effet de serre. Les feux de brousse constituent la principale source d'émissions.

- Objectifs 1, 2 et 3 (Pas de pauvreté, Faim Zéro, Bonne santé et bien-être)

La forêt peut contribuer à la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et à la croissance économique.

Une gamme de produits forestiers ligneux (bois d'œuvre, bois de service, bois de chauffe, bois artisanal) et de produits forestiers non ligneux (produits de la pharmacopée, fruits forestiers, huile et vin de palme, gommes et noix, etc.) sont exploités par les populations ou par les opérateurs économiques qui les exportent (gommes et noix) ou les valorisent dans le cadre des industries du bois, de la construction, de l'artisanat, de la consommation et de la médecine traditionnelle.

La cueillette, le ramassage et la récolte des produits forestiers font de la forêt le socle de la vie en milieu rural. Cela permet aux populations de satisfaire leurs besoins alimentaires et de tirer quelques revenus.

- Objectif 6 (gestion durable des ressources en eau) 14 (protection des océans et de ses ressources)

Nul ne peut occulter le rôle des forêts dans la protection des bassins versants et des zones côtières ainsi que dans la reproduction d'espèces marines à haute valeur ajoutée. C'est le cas de la mangrove qui est un écosystème forestier du bord des mers et des lagunes, longeant les rebords des fleuves tant que l'eau est saumâtre.

Au Sénégal, les mangroves sont rencontrées sur le fleuve Casamance, dans l'estuaire du Saloum et aux abords de l'embouchure du fleuve Sénégal.

Ces habitats qui servent de refuge à de nombreuses espèces menacées, constituent un maillon essentiel du parcours des oiseaux migrateurs et remplissent d'énormes fonctions écologiques telles que : la maîtrise des crues, la recharge des eaux

LE PLAN STRATÉGIQUE POUR LA PÉRIODE 2017-2030

Le Plan stratégique pour la période 2017-2030 doit permettre de réfléchir sur un certain nombre de questions dont notamment l'instrument après 2015,

- o L'instrument non juridiquement contraignant pour tous les types de forêts
 - Cela doit permettre de réfléchir, de façon constructive, sur comment poursuivre le dialogue sur les forêts y compris la réflexion sur le cadre juridique (convention ou pas) ;
 - Comment faire en sorte que les principes de gestion durable des forêts puissent être effectivement appliqués au niveau des Etats membres et des régions ? Avec quel accompagnement (assistance technique financement, transfert de technologie) ;
 - Comment faire pour disposer de suffisamment des moyens pour la gestion durable des forêts ? Quel sera le rôle de G3FN (facilitation) dans le cadre des mécanismes de financement de la GDF ? Elaborer un document consensuel ? Quels sont ses moyens ? Comment G3FN sera-t-il piloté ? En tout état de cause, nous ne souhaiterions pas que le mécanisme de financement qui sera mis en place soit une boîte d'enregistrement comme le Mécanisme mondial de la Convention de la Lutte contre la Désertification.

De son côté, le Sénégal fera des efforts nécessaires au niveau national pour dégager des moyens pour la GDF comme c'est le cas, actuellement pour la réalisation de la Grande Muraille Verte (1,5 USD/an) sans compter les autres activités forestières et la participation des populations et des acteurs privés.

- o Le renforcement du partenariat dans la GDF

Il est certain que les pays en développement comme le nôtre, ont besoin de l'appui multiforme de nos partenaires dans la GDF. Sans disposer de toutes les ressources financières, plusieurs de ces pays disposent aussi déjà d'une bonne masse critique de compétences en GDF pouvant être mise à la disposition des pays du Sud qui le souhaiteraient, dans le cadre du partenariat Sud-Sud.

- Partenariat de Collaboration sur les Forêts (CPF)

Le Sénégal félicite le CPF pour les importantes réflexions présentées et mises à la disposition des pays lors du FNUF11 mais nous avons l'impression que cela s'est traduit par un affaiblissement de moyens de mise en œuvre dans les pays en développement.

- Le plan de travail quadriennal 2017-2020

- Favoriser les initiatives des pays (CLI)

De notre point de vue, les initiatives des pays (CLI) sont des moyens d'échanges, de renforcement des capacités et permettent d'alimenter la réflexion lors des sessions du FNUF.

- La mise en œuvre de la GDF et l'importance du rapportage (MRV)

Revisiter les critères et indicateurs de gestion durable des forêts qui avaient fait l'objet du processus ISCI (*International Seminar for Criteria and Indicators Sustainable Forest Management*), ce qui permettra d'une part, d'avoir une compréhension commune de ce qu'il faut faire dans la gestion durable des forêts en fixant des objectifs à atteindre et d'autre part, d'aller vers la certification.

- Périodicité des rencontres

Nous suggérons en plus de la réunion d'une semaine du Groupe des Experts d'une année sans forum, de prévoir, lors de l'année du Forum, une session d'une semaine permettant de discuter des autres questions non épuisées lors du forum. Cela permettra de mieux préparer la session suivante.